



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'OFFICE NATIONAL DE NUTRITION

LE FONDS D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT

**L'UNITE DE PROGRAMME NATIONAL DE NUTRITION
COMMUNAUTAIRE**

Date de signature : 17 juin 2021

[Handwritten signature]

Entre les Soussignés,

L'Office National de Nutrition représenté par son Coordonnateur national, Madame le Professeur Hanta Marie Danielle VOLOLONTIANA

Le Fonds d'Intervention pour le Développement représenté par son Directeur Général, Monsieur Jaona ANDRIANANTENAINA

L'Unité de Programme National de Nutrition Communautaire représenté par son Directeur National, Docteur Fidimalala RAZAFINDRASATA

Et ci-après désignés respectivement par ONN, FID, UPNNC ou « les parties » pour désigner ensemble ONN, FID, UPNNC.

Il a été préalablement exposé que :

Brève présentation de l'ONN :

Par rapport au Décret N° 2004-1072 portant création de l'Office National de Nutrition (ONN), l'ONN est chargé de la coordination multisectorielle, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation et de la recherche en rapport à la Politique et à la stratégie nationale de nutrition. Aux niveaux des Régions, les Offices Régionaux de Nutrition (ORN) assurent la coordination multisectorielle des interventions nutritionnelles aux niveaux inférieurs. L'ONN est rattaché à la Primature et est dirigé par un Coordonnateur National. L'ONN supervise trois (3) programmes, dont le Programme National de Nutrition Communautaire (PNNC), qui s'est révélé être une plateforme efficace pour la prestation de services de nutrition communautaires dans le cadre des efforts de réduction de la malnutrition aiguë à travers un réseau d'environ 7.000 sites ruraux, chacun d'entre eux étant dirigé par un Agent Communautaire (AC) du volet Nutrition choisi par sa communauté.

Brève présentation de l'UPNNC :

L'Unité -Programme National de Nutrition Communautaire (UPNNC) est parmi l'organe de mise en œuvre de l'Office National de Nutrition (ONN). L'UPNNC assure ainsi la mise en œuvre des activités de lutte contre la malnutrition dans tout Madagascar (Réf. Décret 2007-394 du 07 mai 2007 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Office National de Nutrition).

A part la gestion des activités de nutrition à travers les 22 Offices Régionaux de Nutrition répartis dans les 22 régions de Madagascar, l'UPNNC assure en collaboration avec l'UCP ou Unité de Coordination des Projets auprès du Ministère de la Santé, la mise en œuvre du Projet PARN, ou Projet d'Amélioration des Résultats Nutritionnels, financé par la Banque mondiale et le Power of nutrition.

Brève présentation du FID :

Créée en 1993, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) est une Association privée reconnue d'utilité publique. Le FID est l'Agence de mise en œuvre des programmes du Gouvernement malagasy sur différents financements notamment de la Banque mondiale, de l'Etat Malagasy et des Agences des Nations Unies dans les secteurs sociaux dont la protection sociale et de réponse aux crises d'origine naturelles. Le FID est un organisme rattaché à la Primature. Le FID entend concrétiser les objectifs ci-après :

- a. Capitaliser et pérenniser les acquis des bénéficiaires à travers les mesures d'accompagnement notamment le bien-être sur le plan nutrition et santé, tout le long des programmes de protection sociale,
- b. Faire bénéficier les ménages qui vont quitter les programmes de Filets Sociaux de Sécurité des services disponibles assurés par l'ONN, l'UPNNC à titre de stratégie de sortie du programme,
- c. Maximiser les impacts des mesures d'accompagnement en intégrant les ménages parmi les bénéficiaires des services assurés par l'ONN, l'UPNNC et le Ministère chargé de la Santé Publique.

Les parties souhaitent construire un partenariat durable et efficace basé non seulement sur la synergie et la complémentarité des actions mais également fondé sur les échanges des bonnes pratiques, des expériences et compétences, sur la capitalisation des acquis,.

Ceci étant exposé les parties ont convenu ce qui suit :

Article premier : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les champs et le mécanisme de collaboration, les engagements communs et propres à chacune des parties.

Article 2 : Champs et mécanisme de partenariat

2.1. Champ de partenariat

La présente Convention de partenariat s'inscrit dans le cadre des programmes complémentaires, coordonnés ou mis en oeuvre par les parties :

- * les Programmes de Nutrition pour l'ONN et l'UPNNC,
- * les Programmes Filets sociaux de sécurité pour le FID.

2.2. Mécanisme

* Les parties mettront sur pied un comité technique de coordination et de suivi au niveau central. Le rôle et les responsabilités de ce comité se résument à assurer le pilotage et le suivi de l'ensemble du partenariat.

* Au niveau Régional, les parties mettront en place, un comité technique de mise en œuvre opérationnelle et de suivi des activités. Le rôle et les responsabilités de ce comité se résument à établir un plan de travail périodique et en assurer la mise en œuvre et le suivi commun.

Un Document Annexe détaillant les rôles et les responsabilités de ces comités sera établi au plus tard un mois après la signature de la présente.

*** Durée de la Convention**

La présente Convention de partenariat entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et dure jusqu'en octobre 2024.

Article 3 : Engagements des parties

En vertu de la présente Convention, les Parties conviennent et acceptent :

3.1. Engagements communs

Dans la mise en œuvre de la présente Convention, les parties s'engagent à :

- Partager, informer, expliquer la présente Convention aux équipes régionales concernées et les inviter à prendre l'attache de l'autre partie pour établir un plan de travail de la collaboration sur une période d'une année et actualisés tous les six mois ;
- Echanger les informations, données, les listes de bénéficiaires, les résultats d'études et d'évaluations pour une meilleure coordination et synergie des actions (exemple : cas de priorisation des zones d'intervention dans le Sud) ;
- Maintenir une communication continue et fluide sur le déroulement et l'avancement de la collaboration sur le terrain, notamment en termes de partage d'information ;
- Autant que possible effectuer des missions conjointes de suivi et de supervision afin d'améliorer la qualité des interventions conjointes ;
- Appuyer l'accès des ménages plus particulièrement les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de 5 ans aux prestations fournies au niveau des formations sanitaires (CSB, CHD, ...) à titre d'exemple les systèmes de voucher, ... ;
- S'assurer de la tenue au niveau des régions d'intervention des réunions de coordination opérationnelles mensuelles pour partage d'information sur l'évolution de la mise en œuvre de la collaboration, sur les éventuelles contraintes et finalement sur les solutions et actions à entreprendre.
- Capitaliser et valoriser les acquis et les bonnes pratiques que ce soit en matière de nutrition qu'en matière de filets sociaux. Les fruits de ces exercices de capitalisation sont librement exploités et valorisés par chacune des parties.
- Organiser et mettre en œuvre des Réunions / Ateliers de coordination et de capitalisation au niveau national entre les Parties à des fins d'amélioration continue des impacts du présent Cadre de collaboration aux niveaux des conditions de vie des ménages bénéficiaires.

3.2. Engagements spécifiques

3.2.1. Engagements de l'ONN, UPNCC

Dans la mise en œuvre de la présente Convention, l'ONN, l'UPNCC s'engagent à :

- Donner aux Offices Régionaux de Nutrition (ORN) les directives et instructions nécessaires afin de matérialiser la collaboration avec le FID ;
- Former les équipes opérationnelles du FID et ses partenaires sur les thématiques de l'éducation nutritionnelle¹ ;

¹ En annexe 3 les thématiques de collaboration

- Intégrer les ménages bénéficiaires des Programmes mis en œuvre par le FID parmi ceux qui auront accès aux services fournis les programmes de nutrition et de santé à condition de remplir les conditions d'entrée fixées par les manuels de procédures applicables ;
 - Renforcer les capacités des acteurs locaux tels les mères-leaders, les relais communautaires en matière de nutrition (éducation, mise en place de potager, suivi de la croissance des enfants, ...) et de santé à travers l'implication volontaire des agents communautaires ;
Autoriser l'utilisation des messages et informations techniques sur la nutrition et la santé dans les sites d'intervention du FID par exemple les sensibilisations sur la nutrition diffusée via les radios cartes ;
- Assurer la distribution efficace et efficiente des compléments nutritionnels, « plumpy sup » dans le cadre des réponses aux urgences dans les Régions Androy et Anosy ;

3.2.2. Engagements du FID

Dans la mise en œuvre de la présente Convention, le FID s'engage à :

- Donner à ses Directions Inter Régionales les directives et les instructions nécessaires afin de matérialiser la collaboration avec l'ONN et l'UPNNC ;
- Intégrer les ménages bénéficiaires et autant que possible les Agents Communautaires œuvrant dans les sites d'intervention des Programmes Nutrition et Santé, parmi ceux qui auront accès aux services fournis par les Programmes FSS à condition de remplir les conditions d'entrée fixées par les Manuels de procédures du FSS ;
- Si le besoin est exprimé, former les équipes régionales de l'ONN, l'UPNNC sur la protection sociale notamment les concepts de protection sociale non contributive, le transfert monétaire pour le développement humain, les filets sociaux productifs, la protection sociale réactive aux chocs, les réponses aux crises (dont Covid 19);
- Mettre à disposition les intrants plumpy sup dans le cadre des réponses aux urgences dans les Régions Androy et Anosy.
- Rendre compte et informer le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme qui coordonne le Programme FSS sur la présente Convention.

Article 4 : Résiliation

Les Parties déploieront leurs efforts afin de mener à bien l'exécution de leurs engagements, et d'éviter toute résiliation subite ou anticipée de la présente Convention. Toutefois, la partie qui souhaite se retirer du partenariat doit observer un préavis d'un mois.

Article 5 : Frais et Indemnités

Les parties conviennent et acceptent de prendre en charge chacune en ce qui les concerne les frais et indemnités occasionnés par la mise en œuvre de la présente Convention. Toutefois, dans le cadre des formations, c'est la partie demanderesse qui prend en charge la logistique de formation et autres frais.

Article 6 : Droit applicable – règlement de différend

La présente Convention est régie par le Droit malagasy. Tout différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable. A défaut du règlement à l'amiable, les différends seront portés devant le tribunal compétent d'Antananarivo.

EN FOI DE QUOI, les responsables autorisés de chaque partie ont apposé leur signature au lieu et date indiqués ci-dessous.

Antananarivo, le 17 juin 2021

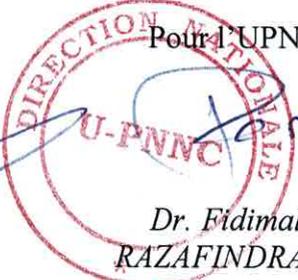
Pour l'ONN


Dr. Hanta Marie Danielle
LOLOLONTIANA
Coordonnateur National

Pour le FID


Jaona
ANDRIANANTENAINA
Directeur Général

Pour l'UPNNC


Dr. Fidimalala
RAZAFINDRASATA
Directeur National

Annexe – 1 : Résumé du Programme PARN

Madagascar se situe au 4^e rang dans le monde en termes de taux de malnutrition chronique qui s'élève encore à 47,3% en 2012 et 41,6 % en 2018. Or, cette malnutrition chronique cause une perte de 7% du PIB. Cette situation est renforcée par une couverture des services de santé limitée et une faiblesse de la demande. En tous, ce sont les comportements inadéquats en matière de santé et nutrition autour des 1000 premiers jours qui expliquent la malnutrition chronique ou retard de croissance.

Le projet PARN vise ainsi à accroître l'utilisation d'un paquet d'interventions en matière de santé et nutrition de la mère et de l'enfant et améliorer les comportements nutritionnels clés reconnus comme réduisant le retard de croissance dans les régions cibles. Trois axes stratégiques sont adoptés pour y arriver entre autre : la mise à l'échelle de l'accès et de l'utilisation d'un paquet de services SR- SNME à travers une approche combinant les côtés offre et demande dans régions cibles; l'élargissement du paquet de services ciblés à d'autres groupes prioritaires

Il s'agit d'un projet avec une approche à phase multiple qui est un appui de l'IDA au Gouvernement Malagasy pour étendre le modèle/la plateforme afin d'atteindre des résultats à court terme dans une vision à plus long terme sur une période de 10 ans (avec une 1^{ère} phase de 5ans financée par l'IDA US\$80 millions et Power of Nutrition US\$ 10 millions).

Pendant les 5 premiers années du projet, 8 régions à fort taux de malnutrition chronique seront couvertes d'une manière progressive (Vakinankaratra, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Itasy, Bongolava, Analamanga, Alaotra Mangoro, Vatovavy Fitovinany) qui totalise comme bénéficiaire 1 492 907 enfants moins de 5ans et 442 818 Nombre femmes enceintes ;

Les interventions se déroulent au niveau de 1 065 CSB et 6 492 sites communautaires en fournissant les services suivants :

- Prestations de services de nutrition: promotion de l'allaitement maternel et éducation sur l'alimentation de complément, supplémentation en micronutriments pendant la grossesse ; Supplémentation en vitamine A, zinc thérapeutique avec la SRO pour le traitement de la diarrhée sévère, traitement de la malnutrition aiguë sévère (MAS) , supplémentation protéino-énergétique pour les enfants (LNS), prise en charge de la malnutrition aiguë modérée,
- Prestations de services de santé : soins prénatals, accouchement avec assistance, soins postnatals, vaccination, suivi de la santé des enfants, prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) , santé de la reproduction et planification familiale, prévention et contrôle du paludisme, services communautaires de proximité

Annexe – 2 : Résumé des Programmes mis en oeuvre par le FID

<u>Financement</u>	<u>Programmes</u>
<u>Banque Mondiale – Filets sociaux de sécurité (Financements : Initial, FA 1, FA 2, FA 3)</u>	<u>Asa Avotra Mirindra</u> <u>Vatsin’ Ankohonana</u> <u>FIAVOTA</u> <u>Réponses aux crises</u>
<u>Banque Mondiale – MRI, CERC</u>	<u>Réponses aux crises, Ankohonana miatrika,</u> <u>Ankohonana Miarina, Asa Avotra, Tosike</u> <u>Vonje Aigne</u>
<u>Banque Mondiale – PAEB</u>	<u>Infrastructures scolaires</u>
<u>Etat Malagasy</u>	<u>Asa Avotra Mirindra</u> <u>Vatsin’ Ankohonana</u> <u>Réponses aux crises</u>
<u>Unicef – Let us learn</u>	<u>‘Ndao Hianatra</u>
<u>Unicef</u>	<u>FIAVOTA</u>
<u>PAM</u>	<u>Toseke Vonje Aigne</u>

Mesures d’accompagnement

Prodiguées aux bénéficiaires pour le développement humain et l’autonomie des communautés, ci-après les thématiques :

Développement du bien-être de la famille ; Développement de la Petite Enfance ; Pratiques Familiales Essentielles ; Alphabétisation ;

Autres thèmes : Environnement, violence basée sur le genre, gouvernance citoyenne, planning familial, etc.

Inclusion économique : Inclusion productive (formation technique, maîtrise du marché) ;

Inclusion financière : Association Villageoise d’Epargne et de Crédit ;

Les mères-leaders, élues et formées, se trouvent au cœur du dispositif de mise en oeuvre des mesures d’accompagnement.

Zones d’intervention du Programme FSS – FA 3

<u>Programmes</u>	<u>Districts</u>
<u>Vatsin’ Ankohonana, TMDH – Transferts monétaires pour le développement humain</u>	<u>Taolagnaro, Amboasary Atsimo,</u> <u>Ambovombe Androy, Sakaraha,</u> <u>Farafangana, Ikongo, Ambatondrazaka,</u> <u>Vavatenina, Ambalavao, Ambositra,</u> <u>Antsirabe II, Mandoto, Toliara II</u>
<u>Asa Avotra Mirindra, FSP – Filets sociaux productifs</u>	<u>Morombe, Vangaindrano, Amparafaravola,</u> <u>Fenoarivo Atsinanana, Lalangina,</u> <u>Miarinarivo, Morondava, Manjakandriana,</u> <u>Fandriana, Vohibato, Soavinandriana,</u> <u>Anjozorobe, Ankazobe, Mahabo,</u> <u>Manandriana, Arivonimamo</u>

Asa Tanamaro – ACT HIMO et Transferts monétaires non conditionnels (TMNC)	Ambovombe, Amboasary, Bekily, Beloha, Tsihombe Et Sur la base des lettres de saisine du BNGRC
---	---

Zones d'intervention pour les RPI (ressources propres internes)

Programmes	Districts
Vatsin'Ankohonana, TMDH – Transferts monétaires pour le développement humain	Taolagnaro, Ampanihy, Mananjary, Vohibato, Ambatolampy, Brickaville
Asa Avotra Mirindra, FSP – Filets sociaux productifs	Vangaindrano, Isandra
Asa Tanamaro – ACT HIMO & TMNC	Sur la base des lettres de saisine du BNGRC

Annexe – 3 : Thématiques de collaboration entre ONN/UPNNC et FID

Les thématiques majeures qui seront travaillées,

- **L'Education nutritionnelle :**

Nutrition de la Femme enceinte et allaitante

Nutrition des enfants de 0-6 mois

Nutrition des enfants de 6-24 mois

Nutrition de la famille / diversification alimentaire

Nutrition des enfants malades

Allaitement maternel exclusif

Déparasitage

- **La santé maternelle et infantile**
- **Prévention et lutte contre différentes maladies**